

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 18 novembre 2010

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de monsieur le maire

Membres présents : MANSUY Joël, TAROZZI Marie-Jeanne WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR Sonia.

Membres absents excusés : WELKER André (donne procuration à WELKER Caroline).

Membre absent : GALLOT Isabelle.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents et les remercie pour leur présence régulière.

1) Approbation du compte-rendu du 17 septembre 2010.

Monsieur Denis Perrez, troisième adjoint, souhaite qu'il soit précisé dans le procès-verbal que lors de la séance du 17/09/2010, il a été évoqué qu'une période de réflexion jusqu'à la fin de l'année lui soit attribuée afin de prendre une décision au sujet de ses fonctions d'adjoint.

Après cette évocation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2010.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des biens ci-après :

- 1) Les parcelles 117, 118 section 2, situées au lieu-dit «Gaerten», d'une superficie de 8,35 ares, appartenant à Mr Goetz Nicolas, vendeur pour la somme de cent cinq mille euros (105 000,00 €) ainsi que cinq mille euros (5 000,00 €) de frais d'agence à Mr et Mme Clément Alexandre, 20 rue Anatole Jacquot à Thann.
- 2) Les parcelles 471/141, 470/141 section 2, situées au lieu-dit «Rue des Rochelles», d'une superficie de 27,67 ares, (copropriété) appartenant à Mme et Mr Moret Philippe, vendeurs pour la somme de cent soixante dix mille euros (170 000,00 €) en ce compris treize mille euros (13 000,00 €) de

mobiliers à Melle Tissot Delphine et Mr Viktor Laurent, 26 E rue de Spechbach à Illfurth.

3) Approbation de modifications statutaires de la CCPT (Ordure ménagères déchets et transport).

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi par le président de la Communauté de Communes du Pays de Thann d'un projet de délibération concordante portant sur la modification des statuts de CCPT et donne connaissance des termes de la délibération prise par le Conseil de Communauté du Pays de Thann lors de sa séance du 30 octobre 2010.

Selon la procédure des délibérations concordantes, il appartient à présent à chacune des treize communes composant la Communauté de Communes de se prononcer sur la même modification statutaire, à savoir :

➤ Les ordures ménagères et déchets

Compte-tenu de la validation du retrait de la CCPT du Syndicat Mixte du Secteur 4 pour le traitement des déchets et son remplacement par le Syndicat Mixte de Thann-Cernay, il convient de modifier l'article 2-1 des statuts et les adapter à cette nouvelle organisation. Ainsi, il est proposé la rédaction suivante :

2-1-La protection et la mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie

2-1-1-Les ordures ménagères et les déchets :

- Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets
- Valorisation et optimisation de la collecte
- Adhésion au Syndicat Mixte de Thann-Cernay
- Adhésion à l'Agence Départementale de Maîtrise des Déchets.

➤ Le transport

Compte-tenu de l'approbation des résultats de l'étude sur le Transport à la Demande, il convient de modifier l'article 1-1 des statuts et de déclarer d'intérêt communautaire la nouvelle compétence intitulée «Etude et mise en œuvre d'un transport à la demande» Ainsi, il est proposé la rédaction suivante :

1-1-L'aménagement de l'espace

1-1-3-Les transports

- Etudes et promotion de plans de transports collectifs
- Etudes et aménagement de la RN 66
- Etudes et mise en œuvre d'un Transport à la Demande
- Participation au financement de l'aménagement des gares et arrêts tram-train
- Aménagement de l'arrêt tram-train dans la zone d'activité économique de Vieux-Thann

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la modification des statuts de la CCPT telle que proposée par le rapporteur ;
- décide de déclarer d'intérêt communautaire la nouvelle compétence ainsi libellée «Etudes et mise en œuvre d'un transport à la demande»;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4) Location 1 rue des montagnards.

Mme Marie-Jeanne Tarozzi, deuxième adjointe, informe l'assemblée qu'un bail a été signé à compter du 1^{er} novembre 2010 pour un loyer mensuel de 550,00 €. Parmi les nombreux visiteurs c'est Philippe Kiffer-Demesy qui a été retenu.

5) Embauche ouvrier communal.

Monsieur le maire souhaite préalablement présenter un bilan sur le personnel embauché sous forme de contrat CAE-CUI, contrat financé par l'Etat. Il précise que des missions supplémentaires viennent se rajouter aux tâches quotidiennes du fil de temps. Il recense chaque agent et souligne le fait que le contrat CAE de Bernard Lerch, agent technique arrive à échéance le 21/11/2010 après un contrat d'une durée de 24 mois. Après discussions, le conseil municipal décide :

- que le contrat d'embauche prendra effet à compter du 22/11/2010
- que l'agent conservera son statut à l'identique du contrat CAE ainsi que la rémunération détenue antérieurement
- que l'agent occupera un poste à temps complet et sera stagiaire pour une durée de 12 mois

6) Tarifs gîtes des Buissonnets.

Mr le maire informe l'assemblée que le gîte «sorbier» est actuellement en travaux et qu'il sera normalement opérationnel vers la mi-décembre afin d'accueillir les touristes pour les fêtes de fin d'année. Il souligne également le fait que le passage de la commission de classement des meublés de tourisme a eu lieu le 17 septembre. La commission a attribué deux étoiles à l'ensemble des gîtes et a informé la commune que lorsque la rénovation complète des quatre gîtes sera finie, une étoile supplémentaire pourra être décernée. Compte tenu de ces modifications, le conseil municipal décide, de revoir les tarifs pour les gîtes rénovés. En ce qui concerne les autres gîtes l'ancien tarif reste en vigueur.

Tarif de location des gîtes : tarifs applicables à compter du 1^{er} décembre 2010 (hors charges).

Charges : électricité 0,15 €/KW; taxe de séjour 0,60 €/ adulte/nuitée

	Gîtes A 2 places (4 p)		Gîtes B 4 places (6 p)	
	H.S	B.S	H.S	BS
La semaine	360 €	260 €	420 €	320 €
Week-end 1 nuitée	80 €	60 €	90 €	70 €
Week-end 2 nuitées	160 €	115 €	180 €	130 €
Week-end 3 nuitées	190 €	145 €	220 €	160 €
Nuitée supplémentaire	40 €	30 €	45 €	35 €
Forfait eau la nuitée	2,00 €		2,50 €	

Haute saison : le mois de juillet et août ainsi que la période de noël et nouvel an (soit les semaines 51, 52 et 01)

7) Participation au cadeau de départ du chef de corps.

Lors du départ du chef de corps des sapeurs-pompiers de la commune, un séjour en Allemagne a été offert à l'intéressé ainsi qu'à son épouse. Le maire propose de demander une

contribution d'un montant de 200,00 € à l'amicale des sapeurs-pompiers pour ledit séjour. La proposition est acceptée.

8) Achat d'un disque dur externe.

Afin de sécuriser les données informatiques du secrétariat de la mairie et de soulager l'ordinateur, il a été convenu l'acquérir un disque dur externe.

Mr le maire présente le devis concernant l'acquisition du matériel. Le conseil municipal décide :

- d'acquérir ledit matériel pour la somme de 142,32 €TTC.
- compte tenu que le prix unitaire étant inférieur à 500,00 € TTC, ladite dépense sera imputée au compte 2183 (dépense d'investissement).

9) Gerplan – Appel à projets 2011.

Denis Perrez informe l'assemblée que la seconde tranche de verger communal verra le jour d'ici l'automne. La commande de fruitiers a eu lieu par le biais de la Société d'arboriculteurs de la vallée de la Doller et la plantation sera faite par la Société Elagage et paysage de Vieux-Thann à l'identique de la première tranche.

D'autre part, en ce qui concerne les projets pour 2011, le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre les travaux au verger communal de la façon suivante :

- créer une troisième tranche
- implanter un chalet qui aura vocation pédagogique à travers l'observation de la faune et de la flore
- mise en place d'une signalisation (sous forme de panneaux) ayant attrait avec la nature.

10) Concours des maisons fleuries.

Marie-Jeanne Tarozzi propose de redéfinir le fonctionnement du concours des maisons fleuries. Compte tenu des différentes circonstances, et comme cela se pratique dans d'autres communes, le conseil municipal après réflexion, décide :

- d'approuver la modification du concours
- de supprimer les lauréats hors-concours
- que le passage du jury aura lieu uniquement sur inscription préalable à la mairie
- que cette nouvelle réglementation entrera en vigueur à compter de 2011

11) Règlement du foyer rural.

Suite aux différents dysfonctionnements apparus ces derniers temps, le maire propose de revoir le règlement du foyer rural. La salle de sports sera désormais accessible uniquement aux personnes détentrice de la clé. Aussi, toute personne ayant une clé de ce local s'engagera à ne l'utiliser que dans le cadre des activités programmées et à respecter les horaires des activités

12) Anniversaires des personnes âgées.

Une réflexion sur la modification des usages en vigueur concernant les visites lors des anniversaires des personnes âgées de plus de 85 ans sera menée au courant du mois de janvier.

13) Communications.

Conseil municipal des Enfants

Mme Stéphanie Grosdemange, conseillère, précise que lors des élections du conseil municipal des enfants qui a eu lieu vendredi 5 novembre le taux de votant était fort élevé. Afin que chacun puisse se rendre compte de la volonté qu'il y eut lors des élections du maire et de l'adjoint, elle remet le compte rendu de la séance du 6 novembre. A noter également la mise en place de trois commission : commission des travaux, nature et environnement, fêtes et jeunesse.

Projet de création d'un site

Compte tenu de son expérience dans le domaine de l'informatique, le responsable des gîtes, Frédéric Barbier, propose de mettre en place un site à vocation touristique. La trame de ce futur outil de valorisation et de communication autour du patrimoine touristique de la commune prend forme.

14) Divers.

Achat de poêles à pellets

Différentes offres de prix sont présentées, l'assemblée retient l'offre la plus avantageuse en conservant les mêmes critères à savoir notamment le modèle, la marque, la puissance. Il est convenu pour l'instant de passer commande pour deux fourneaux et probablement une commande à l'identique sera faite courant de l'année prochaine.

Eclairage du foyer rural

Afin d'améliorer l'éclairage de la salle du foyer rural, il a été convenu d'établir un diagnostic d'éclairage. Mr Perrez adjoint précise que le projet d'éclairage sera complémentaire au système existant.

Cimes argentées

Mme Tarozzi précise que des séances supplémentaires auront lieu le 6 et 13 décembre afin de réaliser la décoration des tables de la fête de Noël des aînés qui aura lieu dimanche 19 décembre.

Noël au Pays de Thann

Dans le cadre de Noël au Pays de Thann, le dernier atelier de bricolage aura lieu dimanche 21 novembre. Quant à la mise en place de boules au sapin de la commune près de la collégiale de Thann, celle-ci aura lieu mercredi 24 novembre.

Fête de Noël des Aînés

La traditionnelle fête de Noël des aînés aura lieu dimanche 19 décembre à partir de 11 h 30. La préparation de la salle aura lieu le 18 décembre à partir de 9 h.

Réception des vœux du Maire

La réception des vœux du maire aura lieu jeudi 20 janvier à 19 h à la salle du foyer rural.

Ecole

Une initiation aux travaux d'ébranchage et d'élagage sera proposée à l'école primaire au printemps.

Enquête sur éclairage public

Un grand nombre de réponse est déjà parvenu à la mairie. Le bilan sera dressé ultérieurement compte tenu que le délai de réponse a été fixé au 30 novembre.

Unimog

La livraison du nouvel Unimog a eu lieu aujourd'hui, jeudi 18 novembre, juste à temps avant la période hivernale. La reprise de l'ancien matériel sera faite au même moment pour un tarif de 22622,40 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 25.